

R A P P O R T

du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de 2.4 postes supplémentaires (EPT) pour le soutien aux services

Résumé

Afin de nous doter des ressources indispensables à la réalisation des missions essentielles de notre collectivité publique, une réflexion a été menée et a permis de définir à 2.4 EPT les besoins supplémentaires en personnel.

Rapport n° : CG-0210.300-8

Date : 15.11.2022

Dicastère : Chancellerie, finances, informatique et RH

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Tour d'horizon

En décembre 2017, votre autorité avait donné son aval pour une augmentation de la dotation en poste administratif (0.6 EPT) destiné à renforcer le secteur financier et à améliorer l'organisation interne. Nous avons dressé dans notre rapport un historique de l'évolution de notre administration depuis 2008. Sans le reprendre dans les détails, on peut toutefois le résumer en constatant que ces quinze dernières années, l'entier de nos services est en constante et perpétuelle mutation. Ceci est notamment marquant pour le secteur administratif qui est soumis à de fréquents et rapides changements législatifs ainsi qu'à une adaptation régulière des prestations à fournir et des moyens à disposition.

De nombreuses modifications, plus ou moins profondes, ont été apportées à notre organigramme tout au long de cette période afin de répondre à ces différentes contraintes, le plus souvent sans que le nombre d'EPT à disposition ne soit adapté (avec une exception de taille, l'ouverture du nouveau bâtiment parascolaire en 2018).

On relèvera pour exemple quelques étapes importantes qui illustrent bien, d'une part, les changements importants que nous avons affrontés et, d'autre part, la difficulté de comparer les époques point par point.

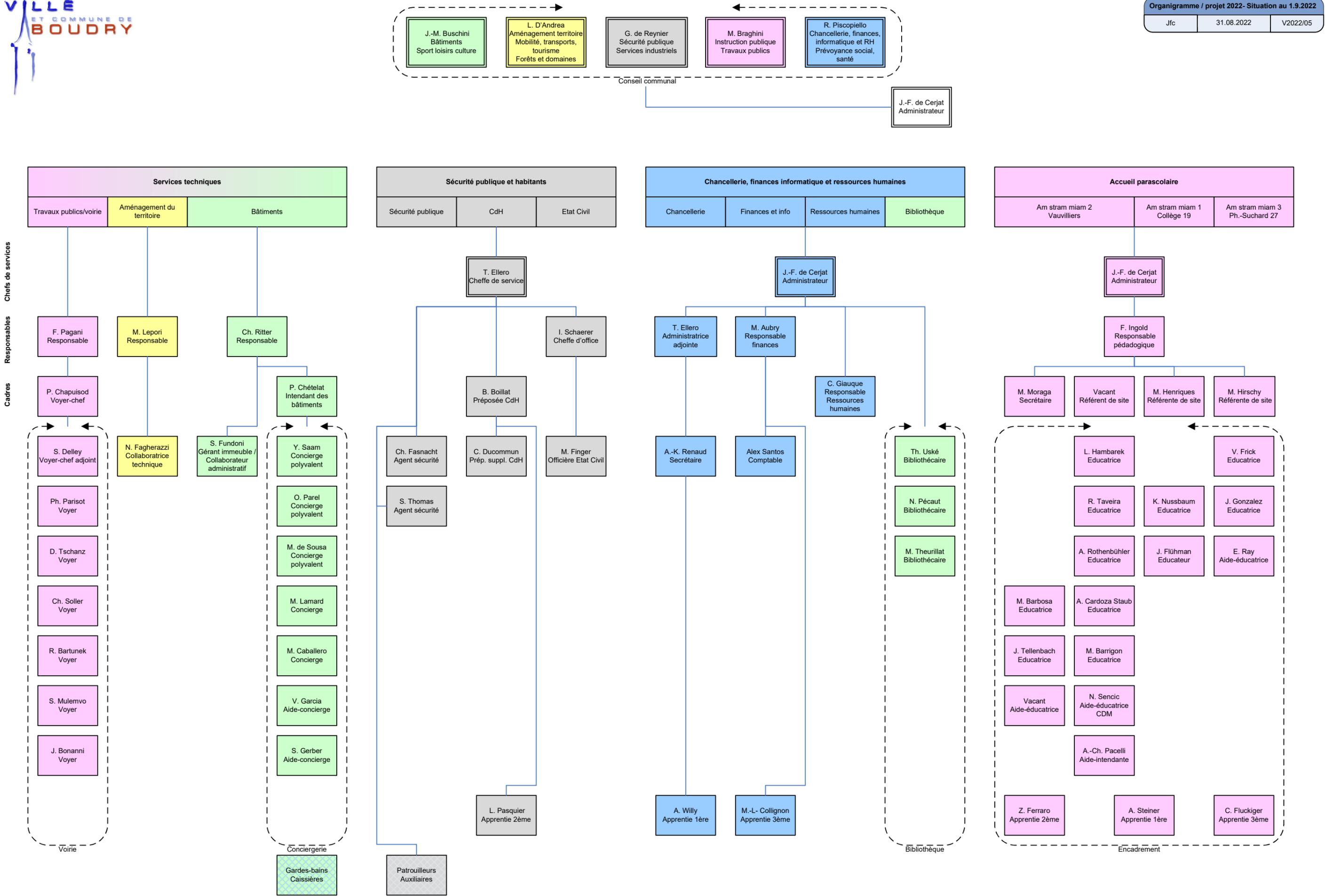
- Création guichet social régional (GSR), supprimant le guichet social communal en 2009
- Suppression du corps de police communale en 2009 également
 - Création d'un, puis d'un deuxième poste d'agent de sécurité publique
- Reprise de l'accueil parascolaire au sein du giron communal en 2009
 - Fréquentation en augmentation quasi exponentielle dans les années qui ont suivi
 - Ouverture du nouveau site d'accueil construit aux abords du collège de Vauvilliers en 2018, faisant passer les capacités d'accueils de 54 à 124 places.
- Création de la société Eli10 avec transfert de notre personnel des Services industriels dans cette nouvelle entité.
- Création du SIPEFMB, syndicat intercommunal gérant les forêts de Cortailod et Boudry, avec transfert de notre personnel du service forestier. L'administration des salaires et la gestion des finances sont dès lors assurés par notre administration par une comptabilité distincte.
- Aboutissement du projet de développement du Plateau de la Gare avec pour corollaire une population passant d'un peu moins de 5000 habitants à près de 6300 à ce jour mais également :
 - Construction de la route des Conrardes
 - Construction du complexe sportif des Buchilles
- Introduction de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC)
 - Passage au MCH2
 - Mise en production de l'ERP Abacus

Tous ces événements ont eu un impact plus ou moins conséquent sur les tâches et les prestations et/ou la manière de les traiter.

Aujourd'hui

Cette année encore, nous avons dû une fois de plus modifier, revoir et optimiser notre organigramme, afin de pouvoir répondre à différentes exigences et volonté de développement dans certains secteurs, ainsi qu'au départ à la retraite du chef du service des finances.

Vous trouverez ci-après l'organigramme tel que mis en place depuis août de cette année.



On observe en premier lieu que :

- L'état civil et le contrôle des habitants ont été rattachés au dicastère de la sécurité publique
- Un département RH a été créé, rattaché au service renommé « Chancellerie, finances informatique et ressources humaines » (les finances n'étant plus un service à part)

Cette nouvelle répartition a été opérée sans aucune modification au niveau du nombre des EPT en essayant d'optimiser la répartition des tâches :

- Le poste de chef du service des finances n'a pas été repourvu, au profit d'une organisation différente avec un responsable des finances placé hiérarchiquement sous l'administrateur communal au sein du service susmentionné. Un comptable expérimenté a été engagé pour compléter l'équipe, limitée dès lors à deux collaborateurs, appuyés par l'administrateur communal.
- Le poste de responsable RH a été créé (jusqu'alors seul un 20% était dédié à cette tâche dont l'essentiel était assumé par l'administrateur communal et la gestion des salaires dévolue aux finances). Cette décision indispensable à une gestion courante a également découlé de la volonté du Conseil communal de se doter des moyens nécessaires à développer une bonne gestion des RH et de pouvoir disposer d'un suivi professionnel de notre personnel.
- Les tâches relevant des locations de salles ont été déplacées du secrétariat central à la gérance des bâtiments, libérant ainsi du temps pour des tâches effectuées jusque là par l'administratrice-adjointe, nommée entretemps cheffe du service de la sécurité publique et devant dès lors assumer une charge de travail croissante pour ce dicastère en plein développement.
- Divers autres ajustements ont été entrepris afin de pallier à un certain éclatement des tâches qui avait été constaté.

Vous trouvez ci-après la situation actuelle de la dotation par service en matière de personnel :

Services	Postes	Nombre de postes	Détail EPT	EPT total
Chancellerie, finances, informatique et RH	Administrateur	1	1.00	5.40
	Admin. adjoint / cheffe serv. Sécurité publique	1	0.80	
	Responsable RH	1	0.80	
	Responsable finances et comptable	2	2.00	
	Secrétaire chancellerie	1	0.80	
Sécurité publique	Agent de sécurité	2	2.00	5.40
	Contrôle des habitants	2	1.60	
	Etat civil	2	1.80	
	Patrouilleurs (fixes et remplaçants)	6	Rétribués à l'heure	
Accueil parascolaire	Responsable	1	0.80	12.45
	Educateur/trices	15	9.60	
	Aide éducateur/trices	2	1.20	
	Secrétaire	1	0.50	
	Aide-intendante	1	0.35	
Bibliothèque	Bibliothécaires	3		0.65
Travaux publics	Responsable technico-administratif	1	1.00	9.00
	Voyers	8	8.00	
Aménagement du territoire	Urbaniste	1	0.80	1.50
	Collaboratrice permis de construire	1	0.70	
Bâtiments	Technicien, polyvalents et gérant	4	3.90	7.45
	Concierges collège Esserts	2	1.60	
	Concierges collège Vauvilliers	2	1.50	
	Concierge Pré-du-Chêne	1	0.20	
	Concierge locaux Parascolaire	1	0.25	
	Bassin de natation (caisse et gardes-bains)	6	Rétribués à l'heure	
		68		41.85

On remarque que la dotation de 7.2 EPT accordée en 2017 pour la chancellerie, les finances et le contrôle de habitants est utilisée à ce jour à raison de 7 EPT, RH comprises... Ceci s'explique par le fait qu'un employé qui faisait partie du service des finances a été affecté à un poste mixte de gérant des bâtiments (c'était déjà le cas avant) et de soutien administratif aux services techniques (le tout à 100%), alors que la responsable RH travaille au taux de 80%. Ceci démontre une fois encore la difficulté de comparer les situations et par conséquent la nécessité de faire un arrêt sur image et de prendre un nouvel arrêté fixant la dotation en personnel d'après la situation actuelle et de manière globale.

Le personnel affecté à la surveillance des passages piétons devant les écoles (patrouilleurs) ainsi que les gardes-bains et caissier(ères) pour le bassin de natation, ne sont pas comptés dans l'effectif des EPT.

En outre, actuellement, une éducatrice chargée de l'encadrement d'un enfant à besoin spécifique, subventionné par le canton et au bénéfice d'un contrat à durée maximale, n'est pas répertoriée dans cette liste.

Demain :

Administration

Le pari visant à créer un poste de responsable RH sans augmentation d'EPT était manifestement un peu audacieux, la répartition des tâches suite à la rocade finances-services technique-RH ayant clairement surchargé certains secteurs.

Par ailleurs, la situation de l'administrateur communal respectivement administrateur, chef du service Chancellerie, finances, informatique et RH, ainsi que chef du service de l'accueil parascolaire, ne correspond plus aux réalités de la gestion d'une commune d'une taille de la nôtre. La surcharge de ce poste avait notamment été relevée par l'étude ACTAES effectuée dans le cadre de la professionnalisation de l'exécutif. Il est urgent de pouvoir l'assister dans certaines tâches.

En l'occurrence, l'administratrice adjointe qui officie également comme « secrétaire de direction », porte également la casquette de cheffe de service de la sécurité publique. Le développement important et souhaité de ce dicastère l'éloigne naturellement de plus en plus de ses tâches de secrétariat et de collaboration avec l'administrateur. Cette situation montre, comme celle de ce dernier, que les activités de nos cadres supérieurs sont encore bien trop dispersées, ceci essentiellement par manque de ressource.

On ne passera pas sous silence non plus le fait que les dicastères comme Sports, loisirs et culture tout comme Prévoyance sociale et santé ne disposent d'aucune force de travail dédiée permettant d'épauler les membres du Conseil communal en charge. En outre, un secteur comme la communication, doit pouvoir être développé.

Concrètement, vous trouvez ci-après les tâches à développer ou à redistribuer pour alléger la surcharge des services :

Développement et suivi du système de contrôle interne (SCI) – exigence de notre réviseur / LFinEC	0.1	Nouveau
Soutien administratif à la sécurité publique	0.2	Nouveau
Vérification des capacités contributives (et recherche de fraudes) – préscolaire	0.15	Actuellement par finances (préscolaire)
Soutien informatique et suivi matériel	0.05	Actuellement administrateur
Soutien au contrôle des habitants / mise en place puis suivi d'un système de remboursement pour subvention mobilité	0.1	Soutien nécessaire en raison de l'augmentation de la fréquentation de notre CDH / développement en raison de nouvelles prestations
Sports, loisirs, culture et santé-social	0.2	
Total EPT manquant	0.8	

Sécurité publique – travaux publics/voirie

Ces services sont fréquemment appelés à collaborer et leurs tâches se croisent régulièrement, au point qu'il a fallu ici également, retravailler la répartition des rôles. C'est la raison pour laquelle nous traitons ces deux services simultanément.

Actuellement, deux agents de sécurité publique (ASP) à 100% se partagent le travail à effectuer dans la commune, selon une liste détaillée figurant dans le Règlement d'exécution de la loi sur la police (RELPol) du 22 juin 2015. Cependant, seules quelques-unes de ces tâches doivent impérativement être

exécutées par les ASP, les autres pouvant être dévolues aux services des Travaux publics, du Contrôle des habitants ou à la Chancellerie.

S'agissant des tâches spécifiques à la Sécurité publique ainsi qu'à la situation de notre propre service, nous vous renvoyons au récent rapport présenté à la séance du Conseil général du 31 octobre 2022 en réponse à la motion « pour une meilleure sécurité de la population boudryenne ». Ce rapport concluait à la nécessité de renforcer nos effectifs dans ce domaine.

Il mentionnait également que bien que ces collaborations existent déjà, elles peuvent encore être améliorées.

Une réflexion a donc été menée afin de déterminer dans quelle proportion il fallait augmenter les EPT de la Sécurité publique et de la Voirie. En faisant glisser un certain nombre d'activités d'un service à l'autre, **l'engagement d'une troisième personne à temps partiel (0.6 EPT) à la Sécurité publique permettrait de compléter l'équipe en place** tout en lui permettant de se concentrer sur le travail de terrain principalement. Cela faciliterait également une certaine souplesse dans les tournus de travail lors de vacances ou maladie, ce qui n'est pas le cas actuellement avec un effectif minimal.

Ci-dessous, la liste (issue de la RELPol), avec la situation présente et celle préconisée une fois les tâches redistribuées :

Tâches communales	Attribution aux services	
	Situation actuelle	Situation future
Contrôle des véhicules en stationnement	SP	SP
Places de stationnement (entretien/relevé horodateurs, octroi des cartes de stationnement)	ADM+SP	ADM+SP
Dénonciation d'infractions LCR commises par le conducteur d'un véhicule en mouvement	SP	SP
Délivrance d'autorisations exceptionnelles de circulation sur le territoire communal	ADM	ADM
Gestion de la signalisation lumineuse	SP	TP
Gestion manuelle du trafic	SP	SP
Service de circulation lors de manifestations	SP	SP
Service de circulation lors d'enterrements	SP	SP
Contrôle et pose de la signalisation	SP	TP
Mise à disposition de matériel de signalisation pour le public	SP	TP
Signalisation lors de déviations sur des routes communales et cantonales à l'intérieur des localités	SP	TP
Coopération à la planification et à la déviation du trafic	SP-TP	TP
Participation aux constats d'accidents de circulation	SP	SP
Ordonnance ou décision de mesures temporaires ou durables en matière de circulation	SP	SP
Installation, vérification, modification de la signalisation et du marquage sur routes communales	SP-TP	TP
Contrôle de la signalisation des chantiers urbains	SP-TP	TP
Formation et contrôle des patrouilleurs scolaires	SP	SP
Surveillance aux abords des écoles	SP	SP
Sécurisation des chemins menant aux écoles	SP	TP
Poursuite de contraventions aux lois cantonales d'exécution communale	SP	SP
Poursuite des infractions au règlement de police et autres règlements communaux	SP	SP

Tâches communales	Attribution aux services	
	Situation actuelle	Situation future
Gestion des véhicules abandonnés sur le domaine public	SP	SP
Mesure du bruit	SENE	SENE
Protection des biens publics	SP	SP
Protection des bâtiments et des biens privés (notamment suite à un sinistre)	SP	TP
Patrouilles (présence, prévention, sans mesures de contrainte au sens des articles 196 à 198 CPP)	SP	SP
Conciliation, médiation et résolution de problème sans aspect pénal lors de différends entre citoyens	ADM	ADM
Autorisation et contrôle de l'utilisation accrue du domaine public (toutes manifestations etc..)	ADM+SP	ADM+SP
Contrôle d'exploitation des établissements publics (notamment hygiène, bruit, heures de fermeture)	SCAV-PONE-SP	SCAV-PONE-SP
Autorisation en cas d'ouverture tardive d'établissements publics	ADM	ADM
Encaissement de patentes diverses	SCAV	SCAV
Notification d'actes de l'office des poursuites	NSA sécurité	NSA sécurité
Notification d'actes judiciaires	SP	SP
Retrait de plaques pour le Service cantonal des automobiles et de la navigation	SP	SP
Contrôle des habitants et des étrangers	SP	SP
Enquête et rédaction de rapports lors de naturalisations	ADM	ADM
Octroi d'autorisations lors de la présence de gens du voyage (gestion sécuritaire PONE)	ADM	ADM
Coopération, surveillance et contrôle d'accès lors de votations et d'élections	Év. SP	Év. SP
Exécution du règlement relatif aux taxis et dénonciation y relative	SP	SP
Contrôle des horaires d'ouverture des commerces et dénonciation y relative	SP	SP
Autorisation de feux d'artifice	PONE+ADM	PONE+ADM
Enlèvement de cadavres d'animaux en localité	SP	TP
Réception et gestion des objets trouvés	ADM+SP	ADM+SP
Remise, stockage, destruction de vélos et cyclomoteurs volés, trouvés ou abandonnés	SP	SP
Affichage officiel	ADM+SP	ADM+SP
Dénonciations relatives à la loi sur le traitement des déchets (LTD)	SP	TP
Contrôle et pose de scellés de la mise en bière pour le transport à l'étranger	SP	SP

Au même titre que dans l'administration, les Travaux publics et dans un cadre plus large, les Services techniques, sont depuis quelques années en constante évolution. Les tâches liées à l'évolution climatique, aux dangers naturels, à la mobilité douce, entre autres, ont pris de l'importance. La reprise de l'entretien de plusieurs kilomètres de chaussée auparavant géré par le Service des ponts et chaussées du Canton, dont la route des gorges qui fait plus de 7 km, a engendré une surcharge d'entretien conséquent. Parmi les nombreuses tâches qui ont été nouvellement confiées ces dernières années aux travaux publics, on peut citer :

- Contrôles de berges (rivières et lac)
- Contrôles des chemins pédestres (randonnée et urbains)
- Contrôle des chantiers privés et communaux (sécurité et environnement)
- Surveillance et contrôles des jardins communaux

- Surveillance et élimination des plantes envahissantes et nuisibles
- Réflexion et mise en place d'un concept de gestion en cas de crise
- Amélioration du SIG dans le cadre du cadastre souterrain
- Collaboration et contrôle de notre GRD (gestionnaire de réseau) eau et électricité
- Évaluation en continu de l'état du réseau routier – planification des entretiens
- Mise à jour et amélioration du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)
- Évaluation des risques (dangers naturels, géologie, mesures en cas de crues)
- Participation au plan communal des énergies
- Élaboration d'un concept d'élimination de l'utilisation des produits phytosanitaires
- Mise en place de processus visant à améliorer la biodiversité en collaboration avec diverses associations (fauchage tardif)
- Collaboration dans l'élaboration du plan général de l'alimentation en eau (PGA)
- Inspection des ouvrages d'art (plus de 160 références)
- Surveillance et collaboration dans le domaine de l'éclairage public

Dans le cadre d'une réorganisation et dans un but de gain d'efficacité, il a été proposé que les travaux publics reprennent toutes les tâches liées à la signalisation et au marquage routier. La sécurisation des chemins menant aux écoles, la protection des bâtiments et des biens privés (à la suite d'un sinistre) et l'enlèvement des cadavres d'animaux en localité sont également transférés aux TP. Sera également à considérer à très court terme, la nécessité de créer des plans d'urgences en cas de catastrophe.

Par conséquent et afin de mener à bien ces nouvelles tâches et le transfert de celles de la sécurité publique aux travaux publics, nous vous demandons de **créer un poste supplémentaire de voyer**.

Conclusion

Afin de nous doter des ressources supplémentaires indispensables à la réalisation des missions essentielles de notre collectivité publique, nous vous demandons de bien vouloir nous octroyer 2.4 EPT supplémentaires, répartis entre la Sécurité publique, les Travaux publics et l'Administration. En fonction de l'évolution de la situation et en considérant notamment la votation à venir sur la fusion, il est possible que tout ou partie de ces engagements nouveaux fassent l'objet de contrats à durée maximale (et non indéterminée).

Ceci portera à 44.25 EPT notre dotation totale en personnel.

Il nous apparaît utile de mentionner que plusieurs de nos voisins, confrontés exactement au même constat de développement et de surcharge, ont été appelés à entreprendre la même démarche récemment (Milvignes 3 EPT supplémentaires en 2020, la Grande-Béroche 5 EPT acceptés en novembre 2022).

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, nous vous demandons, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, de bien vouloir accepter l'arrêté proposé ci-après.

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le règlement général de Commune du 23 mai 2016,
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,
Entendu la commission de gestion et des finances,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête

- Article premier :** Le Conseil communal est autorisé à procéder à l'augmentation de 2.4 EPT répartis entre la Sécurité publique, les Travaux publics et l'Administration.
- Article 2 :** La dotation totale en personnel est portée à 44.25 EPT.
- Article 3 :** Les attributions de ces nouveaux postes seront définies par une description de fonction établie avant les mises au concours.
- Article 4 :** Les conditions d'engagement seront fixées par le Conseil communal.
- Article 5 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire et après sanction du Conseil d'Etat.

Boudry, le 15 novembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire

Luigi D'Andrea

Marisa Braghini